

## Communiqués & autres informations.

### L'enseignement de la médecine générale est renforcé

Docteur Didier DUHOT

*Après un travail de trois ans et plus de deux ans de retard les textes mettant en place le stage en centre de soins primaires dans le troisième cycle de médecine générale ont été publiés. La montagne a-t-elle accouché d'une souris ?*

Enfin ! C'est un soupir de soulagement après tant d'effort de la profession pour mettre en place ce stage.

La directive européenne 93/16/CEE (du 5 avril 1993) rendait obligatoire sa mise en place au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Les représentants de la profession, réunis par les ministères concernés, ont planché en surmontant nombres d'écueils, car ils étaient persuadés de l'intérêt majeur de cette modification de l'enseignement des futurs généralistes :

- ? Intérêt pour les patients d'avoir des praticiens mieux formés à leur métier,
- ? intérêt pour la médecine générale qui est enfin reconnue comme une discipline à part entière (dixit un des conseillers ministériels) et non comme le plus petit dénominateur commun des autres disciplines,
- ? intérêt pour les étudiants d'être formés à leur futur métier et de sortir d'une logique hospitalière,
- ? intérêt pour les médecins généralistes de trouver des remplaçants formés à la pratique ambulatoire.

La mise en place de ce stage a été bien chaotique et si elle représente une avancée non négligeable pour l'enseignement de la médecine générale on peut cependant regretter que certaines dispositions demandées en 1996 n'aient pas été retenues par ce gouvernement. Nous ne prendrons que deux exemples:

- La définition d'un projet pédagogique par le maître de stage et l'évaluation de l'enseignement et de la progression du stagiaire manquent. Peut-on s'en étonner alors que cela n'est malheureusement jamais fait pour les stages hospitaliers ?

- La décision de confiner les choix à l'intérieur de la faculté et non de la région (important pour les régions ayant plusieurs facultés, l'Ile de France par exemple) empêche une mobilité bien nécessaire pour les stages hospitaliers (la découverte d'autres pratiques et d'autres modes d'enseignement n'est elle pas la base de l'ouverture intellectuelle ?).

Les médecins généralistes se sont investis diversement selon les facultés et "l'ambiance" qui y règne.

Nous avons fait ce que nous avons pu pour mettre en place un stage de la meilleure qualité possible. Maintenant il nous reste à travailler à son amélioration.

L'évaluation de ce stage permettra de pointer les carences du système. Ce sera probablement l'occasion d'améliorer sa qualité pédagogique et d'envisager l'allongement de ce stage à moyen terme, car il nous vient des bruits de la Commission Européenne dont de nombreux membres voudraient porter la durée du résidanat à trois ans dont deux (et à terme trois) semestres en médecine générale.

Affaire à suivre.